



UNION INTERPARLEMENTAIRE

CHEMIN DU POMMIER 5
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENEVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - FAX (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org

Réunion parlementaire sur le VIH/SIDA

New York, 1^{er} juin 2006

tenue en marge de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/SIDA

La réunion parlementaire, tenue à New York le 1^{er} juin, était organisée par l'UIP en coopération avec l'ONUSIDA et le PNUD. Les quelque 60 parlementaires, dont de nombreux membres de comités parlementaires spécialisés dans la lutte contre le VIH/SIDA, ont appelé à une plus grande sensibilisation des parlements sur la question, une attitude politique plus ferme et davantage de dialogue entre les parlements et les organisations de base qui se chargent de la lutte contre le VIH/SIDA. La réunion a émis des recommandations concernant la création d'un groupe consultatif de l'UIP qui contribuerait à inscrire les engagements et les politiques internationaux de lutte contre le VIH/SIDA dans les activités des 146 parlements membres de l'UIP à tous les niveaux. Ce groupe renforcerait également la relation de plus en plus étroite entre l'UIP et l'ONUSIDA.

La réunion s'est ouverte sous la présidence de **Mme Margareth Mensah-Williams (Namibie), Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP**. Elle a, pour commencer, donné la parole à **Mme Purnima Mane, Directrice du Département "Policy, Evidence and Partnerships" de l'ONUSIDA**, qui a rappelé deux éléments fondamentaux. Tout d'abord, l'aide que les parlements pourraient fournir pour veiller à ce que le financement de la lutte contre la pandémie soit assuré dans la durée. Ensuite, le rôle de catalyseur qui créerait un cadre propice dans les collectivités locales.

Les délibérations qui ont suivi ont été dirigées par **Mme Kathleen Cravero-Kristofersson, Administratrice adjointe, PNUD**. En voici un bref compte rendu.

1.

Mme E. Björling (Suède), oratrice invitée lors de la première séance sur le thème *Réduire l'écart entre législation et pratique*, a, elle aussi, insisté sur la nécessité d'inscrire les programmes dans la durée et la lutte contre la pandémie au nombre des grandes priorités politiques pour très longtemps. Elle a rappelé que les droits des personnes vivant avec la maladie doivent, tout d'abord, être protégés par la loi et, ensuite, respectés. Les soins doivent être à la portée de tous sans exception. Les dispositifs de prévention essentiels, notamment les préservatifs masculins et féminins doivent être disponibles partout et les antirétroviraux doivent être exonérés de taxes et droits.

Les antirétroviraux revêtent la plus haute importance pour 5% des femmes porteuses du VIH dans le monde. Il se peut que le droit à la santé, inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, aille à l'encontre des droits de brevet qui sont une condition nécessaire de la

recherche, mais les antirétroviraux de troisième génération doivent absolument parvenir aux pays en développement. En outre, il faudrait tout mettre en œuvre pour promouvoir les droits des femmes financièrement dépendantes, qui n'ont pas la possibilité de refuser des relations sexuelles même lorsqu'elles savent que leur mari est infecté.

M. J.D. Seelam (Inde) est revenu sur l'importance de l'application de la loi. Même lorsque des lois sont adoptées par un parlement, a-t-il ajouté, il serait peu judicieux d'en confier l'application à des bureaucrates. Néanmoins, il reste une marge pour le travail législatif. Par exemple, certains médicaments essentiels sont encore interdits en Inde et de telles lois doivent être abrogées.

Ce thème de l'application des lois a été également évoqué par d'autres intervenants. **Mme H. Bogopane-Zulu (Afrique du Sud)** a fait allusion à la fonction de contrôle du parlement. Comment un parlement du peuple pourrait-il devenir une réalité ? Il est facile d'adopter des lois mais en mesure-t-on toujours correctement l'aspect financier et mobilise-t-on toujours les ressources nécessaires pour les mettre en vigueur ? Comment faire pour que le parlement ait son mot à dire lorsqu'il s'agit de choisir le ministère de tutelle, surtout lorsque ce dernier ne respecte pas toujours les lois ? **M. N. Gerrard (Royaume-Uni)** déclare que l'examen des projets de loi est bel et bon, mais il faudrait accorder toute l'attention nécessaire à l'impact des lois. Les parlementaires peuvent et doivent peser sur l'action des organismes publics. Il arrive trop souvent que des lois imparfaites soient adoptées et c'est alors au citoyen cerné de toutes parts – appartenant souvent à un groupe minoritaire – de contester leur mise en application. L'exercice de ce droit fondamental de l'homme qu'est la santé dans le cadre d'autres lois, peut devenir une affaire très compliquée. Il faudrait donc créer des structures garantissant que les individus ne soient pas abandonnés à leur sort dans cette bataille.

Les parlementaires ont évoqué d'autres difficultés de nature logistique dans la mise en application des lois sur le VIH/SIDA. **Mme E. Alpha Lavalie (Sierra Leone)** revient sur ces difficultés concernant la nouvelle loi en cours d'élaboration au parlement dont elle est Vice-Présidente. La discrimination en matière de dispositifs de prévention doit cesser : pourquoi, par exemple, le préservatif féminin coûte-t-il plus cher que son équivalent masculin ? L'aide des donateurs est de la plus haute importance. Le VIH/SIDA pose un défi redoutable pour ceux qui veulent mener la lutte et, en temps de crise, le parlement et la société civile doivent conjuguer leurs forces.

M. M. van Soest, Directeur exécutif, campagne mondiale sur le SIDA, participant au débat est revenu sur la nécessité de l'exemplarité dans les institutions. La législation n'a jamais été une panacée. Comment, par des lois seulement, pourrait-on extirper la stigmatisation de la société ? La Déclaration d'engagement de 2001 est, certes, un bon outil pour demander des comptes aux gouvernements, mais il faut beaucoup plus d'aide pour que les parlements puissent contrôler l'action intergouvernementale. La même règle vaut, d'ailleurs, pour l'Accord ADPIC.

2.

La deuxième partie du débat consacrée au thème *Des partenariats avec la société civile pour une meilleure application des lois*, a été dirigée par **M. J. Pinotti (Brésil)** qui a brossé un tableau mitigé de la situation dans son pays. D'une part, une action très vigoureuse a été lancée contre la pandémie au Brésil, en partie peut-être parce que son impact a été considérable parmi les classes moyennes et supérieures mais, d'autre part, le parlement reste relativement passif. La démocratie n'a pas encore atteint sa pleine maturité dans ce pays et le Congrès reste soumis à l'Exécutif. Des succès ont été enregistrés sur le front de la prévention qui représente 10% de

l'ensemble des soins. Désormais, les préservatifs sont d'un usage répandu, y compris lors du premier rapport sexuel. Reste que l'épidémie touche surtout les jeunes, les femmes et les pauvres. En fait, il n'y a toujours pas de politique gouvernementale sur le VIH/SIDA, ni de coopération réelle avec la société civile. La classe supérieure, elle, a appris la prudence. Les partenariats se heurtent à un problème culturel : après tout, 70% des Brésiliens n'ont jamais goûté aux joies de l'Etat providence. Au Brésil, la santé reste une faveur et non un droit. Il incombe au parlement d'informer le citoyen de son droit fondamental à la santé.

M. R. Pinto (Bolivie) s'est élevé contre la distribution des préservatifs, jugeant qu'elle va contre la moralité car elle risque de promouvoir les libertés sexuelles. Les politiques en matière de VIH/SIDA doivent s'inspirer des valeurs chrétiennes.

M. M. Grishankov (Fédération de Russie) a déploré la passivité des institutions de son pays où la prévalence de la maladie est de plus en plus forte. La Fédération de Russie compte près de 860 000 séropositifs et la plupart des infections sont dues aux échanges de seringues parmi les toxicomanes, même si la transmission par voie sexuelle est en augmentation. Pour l'instant, c'est la société civile qui mène le combat.

D'autres parlementaires, notamment **Mme K. Ferrier (Pays-Bas)**, ont rappelé que le travail parlementaire sur le VIH/SIDA doit transcender les clivages politiques. La coopération avec la société civile ne peut se développer qu'à ce prix. Le parlement britannique a donné l'exemple en lançant une initiative de tous les partis, d'autres devraient lui emboîter le pas. Pour sa part, elle envisage de créer un groupe multi-partis aux Pays-Bas. Sur un plan plus général, en sa qualité de représentante du peuple, elle est tenue de veiller au bon emploi des fonds publics. **M. M. Mamatin (Bangladesh)** déclare qu'il y a un consensus entre tous les partis politiques de son pays et **M. Seelam** qu'un groupe multi-partis s'est créé en Inde.

Mme Björling rappelle le besoin de cohérence en politique dans l'intérêt du développement de tous les pays. Répondant à M. Pinto, elle estime que la religion est une question fondamentale mais qu'il appartient à chacun de prendre ses responsabilités. Il est peu judicieux de restreindre l'usage du préservatif avant de demander leur avis aux femmes.

Marcel van Soest concluant le débat, rappelle que la porte de beaucoup de parlements est encore fermée aux organisations de la société civile, y compris celles qui sont le plus actives sur le front du VIH/SIDA. Les parlements doivent absolument développer un partenariat réel avec les organisations de base avec des interactions plus fréquentes et plus ouvertes.

3.

Clôturent la réunion, **Mme Mensah-Williams** déclare que, dans chaque pays, les lois doivent être applicables et correctement financées et qu'il faut demander des comptes aux gouvernements. Tous doivent informer sur leurs délibérations et intégrer les recommandations pertinentes dans leur législation nationale. Une tâche qui implique une collaboration étroite avec la société civile.

Elle rappelle également la responsabilité des hommes politiques dans les négociations en cours aux Nations Unies sur une déclaration politique. Le succès de cette entreprise dépend en grande partie des parlements.

Elle annonce la création d'un nouveau groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/SIDA et invite les parlementaires intéressés à faire acte de candidature par le biais du Secrétariat de l'UIP. Le

groupe, restreint puisqu'il ne comptera que deux députés par région environ, définira sa propre mission et son règlement lors de sa première réunion qui se tiendra en septembre.

Le lendemain, dans son discours devant la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/SIDA, Mme Mensah-Williams a rappelé que l'UIP entend redoubler d'efforts pour mobiliser les parlementaires du monde entier contre la pandémie.